

**REPUBLIQUE FRANCAISE
MAIRIE DE LE BOIS**

**COMPTE RENDU SOMMAIRE DE
LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**

DU 03 OCTOBRE 2016

Etaient présents : MM LAYMOND J. LAYMOND M. ROUX-MOLLARD A.
VICHARD D. CANET L. CHATAGNIER D. DEMARET V. FORT C. GODIN B.
LENNOZ-GRATIN A.M. PUGIN J.L.

Etaient excusés :

Les Conseillers ci-après avaient délégué leur mandat respectivement :
MM. à

Etaient absents non excusés :

- ORDRE DU JOUR :**
- SOUSCRIPTION EMPRUNT
 - REHABILITATION D'UN BATIMENT A LA BOTTELIERE : choix des entreprises Tranche Ferme lot n° 10- Tranche Conditionnelle
 - ACHAT DE TERRAIN SOUS L'EGLISE
 - DEMANDE SUBVENTION A LA REGION RHONE ALPES AUVERGNE
 - AFFAIRES DIVERSES

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence du Maire, Jean LAYMOND, approuve le compte-rendu de la précédente réunion.

SOUSCRIPTION EMPRUNT

Le Maire rappelle aux Membres du Conseil Municipal les travaux de réhabilitation d'un bâtiment à La Bottelière et le désistement des époux LENNOZ concernant l'acquisition et la réhabilitation de l'appartement prévu dans le projet du bâtiment communal de La Bottelière.

Il précise à l'Assemblée que cette situation oblige la Commune à réaliser la totalité du projet concernant le bâtiment communal, que le financement du deuxième appartement n'avait pas été budgété et qu'il est nécessaire de contracter un emprunt pour réaliser cette opération d'un montant de 200 000 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de contracter un emprunt de 200 000 € auprès du Crédit Mutuel pour financer la réhabilitation du deuxième appartement communal.



REHABILITATION D'UN BATIMENT A LA BOTTELIERE : choix des entreprises Tranche Ferme lot n° 10 – Tranche Conditionnelle

Le Maire rappelle aux Membres du Conseil Municipal la consultation d'entreprises en Marché à Procédure Adaptée, pour la réhabilitation d'un bâtiment à La Bottelière pour une tranche ferme et une tranche conditionnelle, la décision de procéder à une consultation restreinte pour le lot n° 10 déclaré infructueux, le désistement des époux LENNOZ et la nécessité pour la Commune de notifier les marchés aux entreprises mieux disantes de la tranche conditionnelle. Il précise que ces entreprises sont les mêmes que celles retenues pour la tranche ferme.

Il précise que la Commission d'Ouverture des Plis propose les entreprises suivantes dont les offres apportent la meilleure réponse et apparaissent comme les mieux disantes au vu des critères de jugement rappelés ci-avant.

TRANCHE FERME :

	ENTREPRISE RETENUE	MONTANT H.T.
LOT10 : SERRURERIE	SARL MARCEL FERRARIS	2 052 €

TRANCHE CONDITIONNELLE :

	ENTREPRISE RETENUE	MONTANT H.T.
LOT 2 : GROS ŒUVRE – TERRASSEMENT VRD	HABITAT SAVOYARD	64 780.34 €
LOT 3 : CHARPENTE - COUVERTURE	SECAF	17 402.73 €
LOT 4 : MENUISERIES EXTERIEURES	AUX METIERS DU BOIS	12 696.00 €
LOT 5 : MENUISERIES INTERIEURES	AUX METIERS DU BOIS	6 572.44 €
LOT 6 : CLOISONS – DOUBLAGE – FAUX PLAFOND	SARL LAISSUS ANDRE	14 831.49 €
LOT 7 : PEINTURE	SARL LAISSUS ANDRE	8 500.00 €
LOT 8 : CARRELAGE FAIENCE	A TOUS CARREAUX	1 373.38 €
LOT 9 : SOLS SOUPLES	SOLMUREX	2 710.00 €
LOT 10 : SERRURERIE	SARL MARCEL FERRARIS	4 989.60 €
LOT 11 : ELECTRICITE – CHAUFFAGE – VMC	RELLIER NOEL	13 500.00 €
LOT 12 : PLOMBERIE SANITAIRE VMC Choix solution cuivre	NICOLETTI	7 800.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal retient les entreprises proposées par la Commission d'ouverture des plis pour la réalisation des travaux de réhabilitation d'un bâtiment à La Bottelière, retient la SARL Marcel FERRARIS, seule entreprise ayant répondu à la consultation restreinte, pour le lot n° 10 Tranche Ferme et Tranche Conditionnelle

ACHAT DE TERRAIN SOUS L'ÉGLISE

Jean LAYMOND et Michel LAYMOND quittent la séance

Alain ROUX-MOLLARD, 2^{ème} Adjoint rappelle aux membres du Conseil Municipal les différentes acquisitions de terrains pour la réalisation d'une plateforme de dépôt sous l'église de Saint-Nicolas au prix de 0.50 € le m², prix pratiqué pour l'acquisition des terrains agricoles,

Il informe l'Assemblée de l'accord des propriétaires de céder la parcelle leur appartenant, cadastrée Section A n° 1395 d'une superficie de 710 m² au prix de 0.50 € le m².

Il précise que l'acquisition de cette parcelle est nécessaire pour l'agrandissement de la plateforme de dépôt et pour la réalisation de la déviation des égouts de Saint-Nicolas,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve l'acquisition de la parcelle A 1395 d'une superficie de 710 m² au prix de 0.50 € le m², soit pour une somme globale de 355 €, accepte que ladite acquisition soit régularisée par la rédaction d'un acte établi en la forme administrative, s'engage à prendre en charge les frais d'établissement des actes, autorise Monsieur Alain ROUX-MOLLARD, 2^{ème} Adjoint, à signer les actes administratifs,

RETOUR DE Jean LAYMOND et Michel LAYMOND

DEMANDE SUBVENTION A LA REGION RHONE ALPES AUVERGNE

Le Maire rappelle aux Membres du Conseil Municipal les travaux de réhabilitation d'un bâtiment à La Bottelière. Il présente à l'Assemblée l'avant-projet de travaux établi par le Cabinet JML pour un montant HT de 386 000 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal sollicite une aide financière de la Région dans le cadre du Plan Ruralité.

AFFAIRES DIVERSES

DIA

Le Maire présente au Conseil deux déclarations d'intention d'aliéner des biens cadastrés Section A n° 568 appartenant aux Consorts RUET, et Section A n° 440 – 1575 - 1576 appartenant aux Consorts CHAMONAL.

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité des membres présents et des représentés, ne souhaite pas exercer son droit de préemption.

Vu par Nous, Maire de la Commune de LE BOIS,
pour être affiché le 19 OCT. 2016 à la porte de la Mairie,
conformément aux prescriptions de l'Article 56 de la loi du 5 août 1884.

A LE BOIS,

Le 19 OCT. 2016

Le Maire,

J. LAYMOND

The image shows a blue circular official stamp of the Municipality of Le Bois, Savoie. The stamp contains the text 'MAIRIE DE LE BOIS', 'Savoie', and 'FRANCE'. A handwritten signature in black ink is written over the stamp. The signature appears to be 'J. Laymond'.